



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni le 30 septembre 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Mise à jour du tableau des effectifs  
Thème : Ressources humaines

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise, Adjointes

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Conseillers Municipaux

#### **Absents excusés :**

Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric),

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

**RAPPORTEUR** : Julien DEL FIORENTINO

**I - Exposés des motifs**

Afin de prendre en compte la réussite d'un agent à un concours territorial, il convient de créer le poste suivant : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

L'ancien poste sera supprimé ultérieurement après avis du comité social territorial (CST).

**II - Considérants et références juridiques**

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du bureau municipal,

Vu la liste d'aptitude au concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à l'UNANIMITÉ**

**DE CREER** : un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**DE DIRE** : que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Frédéric SAINT-BÉAT

Mme Pascale LUGUET